

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016 Feuillet 2016-021

L'an 2016, le 14 Novembre, à vingt heures trente,
LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Madame le Maire le 08 Novembre 2016, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Christine SOUVAY, Maire.

Membres Présents: SOUVAY Christine - VINEL Jean-Paul - FERRY Régis - CHRISMENT Stéphane - PHILIPPE Véronique - GRANDJEAN Marcelle - MATHIEU Nathalie - MANGIN Doriane - HANZO Stéphanie - HERMANN Alain - ORBAN Jean-Louis.

Membres absents excusés :

- Mme HEMARD Sandrine a donné pouvoir de voter en son nom à Mme MATHIEU Nathalie
- M. VAIREL Pierre-Alexandre
- M. FESCIA Grégory

Membre absent

- M. MARTIN Stéphane

Conformément à l'article L2121.15, Mme MATHIEU Nathalie a été nommée secrétaire de séance. Le procès-verbal de la réunion du 03 octobre, l'ordre du jour de la présente réunion sont adoptés à l'unanimité.

RAPPORT DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION ACCORDÉE AU MAIRE DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN :

Madame le Maire fait part des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) reçues en Mairie, pour lesquelles elle a décidé de renoncer à exercer le droit de préemption :

- DIA reçue le 08/11/2016: habitation, au lieudit Les Boudières, n° cadastre ZB 171p et 335p.
- DIA reçue le 08/11/2016: habitation, au lieudit Les Boudières, n° cadastre ZB 171p, 335p et 336.

57/2016 PARTICIPATION FINANCIERE AU GROUPEMENT SYNDICAL FORESTIER DES BOIS BOUCHER

Par courrier en date du 23 septembre 2016, le Groupement Syndical Forestier des Bois Boucher a fixé à 300,00 € le montant de la participation syndicale budgétaire de la commune pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'affecter au paiement de cette participation syndicale budgétaire la somme de 300,00 € qui sera prélevée à l'article 6554 du budget primitif 2016.

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

58/2016 PARTICIPATION FINANCIERE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SECTEUR SCOLAIRE D'EPINAL

Par courrier en date du 12 octobre 2016, le Syndicat Intercommunal Du Secteur Scolaire d'Épinal a fixé à 5 036,00 € le montant de la participation syndicale budgétaire de la commune pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide d'affecter au paiement de cette participation syndicale budgétaire la somme de 5 036,00 € qui sera prélevée à l'article 6554 du budget primitif 2016.

59/2016 PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS D'HEBERGEMENT D'UN MEMBRE DU CLERGE DESSERVANT PLUSIEURS COMMUNES ET LOGE A LA CURE DE PADOUX

Par courrier en date du 11 octobre 2016, la commune de Padoux a fixé pour 2016 pour la commune le montant de la participation financière au frais d'hébergement d'un membre du clergé desservant plusieurs commune et logé à la cure de Padoux qui s'élève à 1080.20 €

Mme le Maire donne également lecture de l'avenant n°1 portant modification de ladite convention. Ces modifications permettent de reconduire chaque année cette convention. L'article 4 est supprimé. La durée de la convention est reconductible chaque année suivant l'article 5.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve l'avenant n°1 de la convention

Décide d'affecter au paiement de cette participation financière la somme de 1080.20 € qui sera prélevée à l'article 6554 du budget primitif 2016.

60/2016 MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE

Madame le Maire donne lecture des modifications à apporter au règlement intérieur du restaurant scolaire et de l'accueil de loisirs périscolaire (modifications en rouge et/ou barrées). Il convient

- d'ajouter « à condition que l'effectif total ne dépasse pas 60 enfants/jour » avant absence d'un enfant.

- de supprimer dans ACCUEIL PERISCOLAIRE « Ecole Primaire : 03.29.65.76.94 » et rajouter le n° de téléphone : 03 29 65 88 45

Après discussion, le conseil municipal, par 1 CONTRE, 11 POUR :

APPROUVE les modifications ci-dessus apportées au règlement intérieur du restaurant scolaire et de l'accueil de loisirs périscolaire

Ce règlement intérieur du restaurant scolaire et de l'accueil de loisirs périscolaire modifié entrera en vigueur à compter du 17 Novembre 2016.

61/2016 DESTINATION DES PRODUITS DES COUPES DES PARCELLES 2 ET 25

Le Conseil Municipal d'AYDOILLES, à l'unanimité :

Fixe comme suit la destination des produits des coupes des parcelles 2 (feuillus) et 25 (résineux) figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2017

-Vente en bloc et sur pied

62/2016 DESTINATION DES PRODUITS FEUILLUS DES COUPES DES PARCELLES 10, 14, 19, 25, 33 et 41

Le Conseil Municipal de AYDOILLES, à l'unanimité,

FIXE comme suit :

- la destination des produits feuillus des coupes des parcelles 10, 14, 25, 33 et 41 figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2017 ainsi que les produits accidentels des diverses parcelles

- Vente des grumes façonnées

- la destination des houppiers et petits bois sera prise ultérieurement

Le Conseil Municipal

- laisse à l'Office National des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles.

- l'exploitation et le débardage se feront par des entrepreneurs.

- le Conseil Municipal confie la maîtrise d'œuvre correspondante à l'Office National des Forêts.

Le Conseil Municipal de AYDOILLES, à l'unanimité,

-décide de reporter l'exploitation des coupes de la parcelle 19.

63/2016 AFFOUAGES SUR PIED ET LIVRES CAMPAGNE 2016/2017

M. CHRISMENT Stéphane, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération 63/2015 du 08 Décembre 2015 qui fixait la destination de certaines parcelles pour les affouages. Désormais, il demande au conseil de fixer les modalités pour les affouages sur pied et livrés pour la campagne 2016/2017.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-DECIDE de répartir l'affouage par foyer

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

- FIXE le délai unique d'exploitation, façonnage et vidange des bois partagés pour l'affouage sur pied au 01/04/2017
- FIXE le montant de la taxe d'affouage sur pied rondins (montant forfaitaire) à 27 € HT soit 29,70 € TTC
- FIXE le montant de la taxe d'affouage sur pied quartier à 12 € HT le stère soit 13.20 € TTC le stère
- FIXE le montant de la taxe d'affouages livrés à 41 € HT le stère soit 45,10 € TTC le stère.
- ARRETE les règlements d'affouages sur pied et livrés
- DIT que les inscriptions seront prises en mairie du 16 novembre 2016 au 03 décembre 2016.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce sujet

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- 1) Les enfants sont dorénavant accueillis dans le nouveau bâtiment depuis la rentrée du 3 novembre. La boulangerie et le cabinet d'infirmières sont également ouverts.
- 2) L'AG de l'Amicale des Ecoles a eu lieu le 10 novembre et a permis d'élire un nouveau bureau avec une nouvelle présidente, Mme Lydie Gremillet.
- 3) Les barrières les plus endommagées de la Rue du Chaudfour ont été remplacées. Elles sont de bien meilleure qualité.
- 4) Des actes d'incivilités se sont produits dans la nuit du 31 au 1^{er} novembre et ce week-end des 12 et 13 novembre (autour de la bibliothèque, de l'école et salle des fêtes). Les gendarmes sont venus constater.
- 5) Une réunion des maires et adjoints du territoire de l'ancienne communauté de communes Est Epinal Développement a eu lieu le 7 novembre dernier en présence des maires de trois nouvelles communes du secteur qui seront intégrées dans la nouvelle communauté d'agglomération d'Epinal.
- 6) Mme Mathieu demande des informations concernant la rétrocession de la Route de Méménil dans le domaine communal (délibération prise le 3 octobre). Pour l'instant, pas de nouvelles, car la question sera examinée au Conseil Départemental lors d'une commission qui devrait avoir lieu vers le 21 novembre.
- 7) Internet : les services du Conseil Départemental ont confirmé la commande des armoires PRM.

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016 Feuillet 2016-023

ORDRE DU JOUR - SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

N° de délibération	Objet	Domaine	Code matière
57/2016	Participation Financière au Groupement Syndical Forestier des Bois Boucher	Finances locales	7.6.1
58/2016	Participation financière au Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire d'Épinal	Finances locales	7.6.1.
59/2016	Participation financière aux frais d'hébergement d'un membre du clergé desservant plusieurs communes et logé à la cure de Padoux	Finances locales	7.6.2
60/2016	Modifications du règlement intérieur du restaurant scolaire et de l'accueil de loisirs périscolaire	Domaines de compétences par thèmes	8.1.3
61/2016	Destination des produits des coupes des parcelles 2 et 25	Domaine de compétences par thèmes	8.8.4
62/2016	Destination des produits feuillus des coupes de parcelles 10, 14, 19, 25, 33 et 41	Domaine de compétences par thèmes	8.8.4
63/2016	Affouages sur pied et livré campagne 2016/2017	Domaine de compétences par thèmes	8.8.4
Questions et informations diverses			

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - SIGNATURES DES MEMBRES AYANT PRIS PART AU VOTE

C.SOUVAY, Maire	J-P VINEL, 1 ^{ère} Adjoint	R. FERRY, 2 ^{ème} Adjoint	S.CHRISMENT, 3 ^{ème} Adjoint
V. PHILIPPE, 4 ^{ème} Adjointe	M. GRANDJEAN	N. MATHIEU	P-A VAIREL Absent
S. MARTIN Absent	G.FESCIA Absent	D.MANGIN	S. HANZO
A.HERMANN	J.L. ORBAN	S. HEMARD est représentée par N. MATHIEU	

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

